

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 avril 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2611)

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 622

présenté par

M. Baupin, rapporteur, Mme Duflot, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, Mme Bonneton, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, M. François-Michel Lambert, M. Mamère, Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

-----

**ARTICLE PREMIER**

A l’alinéa 10, après le mot :

« décarbonée »,

insérer les mots :

« par le développement des énergies renouvelables »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La mise en place d’une Union européenne de l’énergie est indispensable dans un contexte d’interdépendance énergétique. Elle doit permettre une réelle coordination des offres énergétiques, et notamment dans le domaine des énergies renouvelables. En effet, les énergies renouvelables, développées de manière combinée à l’échelle du territoire européen, assureront une juste réponse à la demande énergétique tout en garantissant la prise en compte des enjeux environnementaux, mais également de ressources énergétiques et sociaux qui sont aujourd’hui les nôtres. Ainsi, la construction d’une économie décarbonée ne peut se faire sans le développement des énergies renouvelables. L’objet de cet amendement est donc de le préciser.